

# Les conducteurs bénévoles

## LE GAST

Jackie EUDE - Tél. 02 31 68 05 85

## LE MESNIL-CAUSSOIS

Roger LANGLOIS - Tél. 02 31 68 87 89

## SAINT-SEVER

Dominique CABUIL - Tél. 02 31 67 60 24 ou 06 10 11 25 10

Yves SAINT - Tél. 02 31 62 64 54

Jenny SHORTEN - Tél. 02 14 12 62 80

Régine VALLEE - Tél. 02 31 67 37 52

Les autres communes du canton  
recherchent des bénévoles  
pour assurer ce service.  
Vous souhaitez rejoindre le réseau...  
Contactez le coordonnateur  
(voir au verso).

► **Coordonnatrice :**  
Régine VALLEE  
Tél. 02 31 67 37 52 - SAINT-SEVER

► **Contact :**  
Familles Rurales Solidarités  
Blandine LEFEVRE  
Tél. 07 68 65 74 60

► **Solidarité transport, un partenariat  
entre la MSA et Familles Rurales**

► **Projet soutenu par  
la conférence des financeurs du Calvados**



vous accompagner

## Solidarité transport

■ Noues de Sienne / St-Aubin-des-Bois



MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photo : C. Desaint Denis - 11/2018

Mise à jour - 09/11/2018

MSA Côtes Normandes Tél. : 02 31 25 39 39  
37 rue de Mallot Fax : 02 31 25 38 07  
14026 Caen Cedex 9 www.msa-cotesnormandes.fr



L'essentiel & plus encore



Calvados



L'essentiel & plus encore

## Solidarité transport

La MSA et Familles Rurales Solidarités proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

## Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

## Où ?

Dans un rayon géographique limité.  
Voir carte ci-contre.

## Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

## A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui  
48 heures avant le déplacement.

## Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Vire
- Villedieu-les-Poêles
- Saint-Lô.